



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE¹

Une équipe spéciale pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité formée de dirigeants d'organisations est établie, comptant 27 partenaires mondiaux

Montréal, 20 septembre 2011 – Lors d'une cérémonie de signature organisée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), un Mémoire de coopération a été signé par 27 des plus grandes organisations internationales, organismes et conventions environnementales, pour la mise en œuvre et la réalisation des Objectifs 2020 d'Aichi pour la biodiversité. La cérémonie de signature a pris place en marge de l'événement de haut niveau sur la désertification de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec la participation de M. Tatsushi Terada, vice-ministre des affaires environnementales mondiales pour le Ministère de l'environnement du Japon, représentant le Président de la dixième réunion de la Conférence des Parties (CdP 10), tenue à Nagoya, au Japon, en octobre 2010. Le mémorandum met en place une équipe spéciale afin de fournir une plateforme pour que les organisations coordonnent leurs activités en soutien à la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité représentent un ensemble de 20 objectifs mesurables et limités dans le temps, convenus par les Parties à la Convention sur la diversité biologique à Nagoya, au Japon, en octobre 2010, qui sont présentement convertis par les 193 Parties à la Convention en stratégies et plans d'actions nationaux révisés. La réalisation des objectifs, accueillis favorablement lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, contribuera à réduire, et éventuellement stopper, la perte de la biodiversité au niveau mondial, d'ici au milieu du vingt-et-unième siècle.

« La réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité requiert un engagement actif de la part de toutes les parties prenantes sans exception, ainsi qu'un engagement mondial de leurs partenaires, » a affirmé Ahmed Djoghla, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. « C'est pour cette raison que nous sommes heureux que tant d'organisations et d'organismes aient convenu de joindre leurs efforts et de soutenir la traduction des Objectifs d'Aichi en une réalité vibrante. »

« Je me sens très encouragé par l'esprit de coopération fourni par toutes les organisations internationales qui se sont rassemblées ici aujourd'hui pour la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. En tant que Présidence de la CdP 10, j'aimerais tous vous remercier de la part de toutes les Parties, » a déclaré M. Terada.

Afin de promouvoir les synergies et d'éviter la duplication, les participants ont désigné à l'unanimité les co-présidents de la dix-septième session du Groupe de la gestion de l'environnement, M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et Rebeca Grynspan, Administratrice associée du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les participants ont désigné à l'unanimité Mme Monique Barbut, Présidente et Directrice générale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en tant qu'ambassadrice de bonne volonté de l'équipe spéciale.

« Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité fourniront une orientation stratégique aux pays pour faire progresser la mise en œuvre de la convention et traduire le pacte de Nagoya sur la biodiversité en une

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

réalité. Le FEM se tient prêt à soutenir les pays qui se lancent dans cet effort au cours de la prochaine décennie, » a déclaré Monique Barbut.

L'engagement prépare la scène pour une coordination et une communication améliorées entre les organisations soutenant la mise en œuvre du Plan stratégique aux niveaux mondial et national pendant la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, qui se déroule parallèlement à la période du Plan stratégique – 2011 à 2020.

Les signataires comprennent : Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Biodiversity International, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

Les organisations de financement comprennent le FEM.

Les accords environnementaux multilatéraux qui ont signé incluent la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction, la Convention sur les espèces migratrices, le Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention de Ramsar sur les terres humides.

Les organisations non-gouvernementales comprennent l'Alliance for Zero Extinction, BirdLife International, Conservation internationale, Rare, Conservation de la nature, l'Association mondiale des zoos et des aquariums, WWF International, et la Wildlife Conservation Society.

La première réunion de l'équipe spéciale se tiendra en octobre 2012 à Hyderabad, en Inde, conjointement avec le segment de haut niveau de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, et sera précédée d'une réunion de « sherpas » tôt en 2012.

Notes aux éditeurs

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'incitation, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation active et à part entière des parties prenantes pertinentes, incluant les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et la communauté des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un traité supplémentaire à la Convention, vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent soixante pays et l'Union européenne sont Parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal, au Canada. Pour davantage d'informations, visitez : www.cbd.int.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec : David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou à david.ainsworth@cbd.int; ou Johan Hedlund au +1 514 287 6670 ou à johan.hedlund@cbd.int.
